



VILLE DU PRADET

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Vacances d'hiver du 13 au 17 Février 2017

Préambule

Les stages sportifs ont pour objet la découverte d'activités sportives favorisant l'initiation aux différentes disciplines dans un but non compétitif, en toute sécurité, avec un encadrement adapté.

Ils développent les capacités motrices et permettent l'acquisition d'une culture sportive alliant le plaisir individuel et collectif.

Destinés aux enfants âgés de 6 à 14 ans, ils participent à la mise en œuvre de la politique enfance de la ville du Pradet.

1-Conditions d'accès

L'accès est ouvert en priorité aux enfants de la commune et sous réserve de places disponibles aux enfants des communes avoisinantes.

2-Organisation

2.1 Jours et horaires

- Les stages se déroulent du lundi au vendredi.
- Les enfants sont répartis par groupe d'âge : de 6 à 9 ans et de 10 à 14 ans
- Lieu de rendez-vous : pôle sportif de la bâtie
- Horaires :
 - **8H30 / 9h00** accueil – **9h15 / 11h30** activités – **12h00 -13H30** - Repas (Fourni par les parents)
 - **13h30 /16h30** activités – **16h30 / 16h45** goûter (fourni par les parents)
 - **16h45/17h00** Départ des enfants sous la responsabilité des parents

2.2 Encadrement

Il est assuré par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives du service des sports, assistés par du personnel en formation. Les activités voile et plongée sous-marine, sont prises en charges par des prestataires dûment conventionnés assistés du personnel municipal.

2.3 Lieux des activités

Ils dépendront des activités proposées. Les responsables se réservent le droit d'annuler ou de modifier le programme pour des raisons de sécurité, d'intérêt général et de faisabilité.

3-Recommandations pour les tenues et matériel

L'enfant doit adapter sa tenue à la pratique de l'activité : chaussures de sport propres, survêtement, tee-shirt, etc.

Activités spécifiques :

- **Patinoire et bowling** : prévoir une tenue différente pour ces deux activités. Les gants de ski sont obligatoires pour la patinoire.
- **Accrobranches** : gants en cuir ou laine

4-Repas

Les repas et les goûters sont à la charge des familles et pris sur place. Afin d'assurer la bonne conservation des aliments nous conseillons l'utilisation d'une petite glacière souple munie de blocs congélation.

5-Règlement

Tout participant aux stages sportifs doit respecter les règles de vie suivantes :

- respect des équipes d'éducateurs sportifs et des personnels du complexe sportif,
- respect de ses camarades,
- respect des consignes,
- respect des horaires des activités, de l'accueil et du départ des enfants,
- respect des locaux et du matériel mis à disposition.

6-Responsabilités

Les différents intervenants :

- Le chef de service des sports est garant de la sécurité, du bon déroulement et de l'organisation des stages sportifs. Il est responsable de l'équipe des éducateurs sportifs.
- Les éducateurs sportifs sont responsables des enfants qui leur sont confiés.
- Le référent de ce stage est **M. Jean-Marc Guizien**, service des sports.
- **Contacts téléphoniques :**
 - **Guichet unique** : 04-94-08-69-44
 - **Responsable Service des Sports** : Mme Elsa Machado 06-14-93-83-60